



*CPE Contact Jardin-Soleil inc.
1991, montée Major
La Plaine J7M 1E5*

**CAS - 195 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE**

Lettres-mémoire déposées
à la Commission des affaires sociales
dans le cadre de l'étude du projet de loi 124

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

24 novembre 2005



CPE Contact Jardin-Soleil inc.
1991, montée Major
La Plaine J7M 1E5

Jeudi le 24 novembre 2005

Mesdames, Messieurs,

Je tiens par la présente à verbaliser mon profond désaccord face au projet de loi 124 et c'est avec tristesse que je vois un réseau à l'intérieur duquel j'ai œuvré pendant 5 ans être anéanti. **Les centres de la petite enfance avec leurs différentes composantes ont su relever le défi de la qualité, de l'accessibilité et de la diversité en matière de service**, chose que l'on semble oublier aujourd'hui.

Nombre de fois j'ai entendu des professionnels, tels que des orthophonistes, des ergothérapeutes, des psychoéducateurs soulignés les progrès remarquables faits par des enfants à besoins particuliers depuis leur arrivée en CPE. Nombre de plans d'intervention ont été élaborés, recommandant l'entrée en CPE d'un enfant ayant des besoins x, et ce, d'abord et avant tout, pour notre mission éducative. Il est impressionnant de voir que l'ensemble des intervenants de différents milieux reconnaissent l'apport des CPE dans le développement et l'épanouissement des enfants, et que le Gouvernement ne le reconnaisse pas, qu'il préfère dénigrer le réseau et le réduire à sa plus simple expression.

Le projet de loi 124 est loin de refléter une vision terrain, car si cela avait été le cas, vous auriez alors constaté que les parents du milieu familial apprécient grandement l'implication des CPE en matière de surveillance, de contrôle, de même que le support dispensé aux RSG en milieu familial, qui quant à elle voit un intérêt pour l'accessibilité aux ressources et la proximité du **milieu de coordination que sont les CPE.**

Je conclurai en précisant qu'il est impossible de maintenir une qualité de services en subissant année après année coupures par-dessus coupures. La réalité actuelle démontre une augmentation significative des besoins en matière de ressources éducatives et les nombreuses coupures financières dans le réseau engendreront une diminution des ressources disponibles. Après cela me direz-vous que la qualité de services ne s'en trouvera pas altérée? Quel projet de loi décevant, dire que les enfants d'aujourd'hui et les générations futures devront vivre avec vos décisions injustifiées. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer, en détruisant un réseau reconnu efficace et de qualité pour créer un système désuet.

Bien à vous.


Isabelle Rochon
Directrice des installations

La Plaine, le 20 Novembre 2005

Madame Th  berge
Ministre de la famille, des A  n  s et de la condition f  minine

Objet : M  moire    l'intention du projet de loi 124 sur les services de garde

Madame Th  berge,

En tant que parent utilisateur du service de garde en milieu familial, je consid  re que vous mettez l'avenir de nos enfants en jeux.

Une r   valuation des responsables de service de garde en milieu familial (RSGMF) au trois (3) ans est nettement insuffisant. Les CPE faisaient des visites 3 fois l'an et ce service m'assurait en tant que parent que mon enfant   tait toujours en s  curit   et que le programme de jeux   ducatifs   tait bien   tabli par la RSGMF. Je m'inqui  te car il peut y avoir un abus et j'ai bien peur d'  tre relay   aux oubliettes si je t  l  phone dans un bureau de coordination pour parler de ma RSGMF. Tous les CPE connaissent bien leur RSGMF et peuvent vous aider rapidement lors de conflits ou tout autre   v  nement. Les bureaux de coordinations qui g  reront ces RSGMF n'auront pas ce contact intime avec elles, celles-ci ne seront que des num  ros parmi tant d'autres. J'ai bien peur que l'on perde l'aspect local du service.

Nos enfants ne peuvent pas passer en 2   lieux. Ils sont l'avenir du Qu  bec. Votre projet de loi va peut-  tre faire   conomiser de l'argent au gouvernement (j'en doute d'ailleurs) mais au d  triment de nos enfants. C'est   a l'enjeu de votre projet de loi.

Bien    vous



Sylvie Fret

NON AU PROJET DE LOI 124

À qui de droit,

J'ai connu la garde en milieu familial en tant que travailleuse autonome non supervisée,

J'ai travaillé cinq ans comme éducatrice dans une garderie privée,

J'ai travaillé sept ans en garderie sans but lucratif,

Depuis 1997 j'évolu dans les centres de la petite enfance, en tant qu'éducatrice puis comme conseillère pédagogique et je suis maintenant directrice du milieu familial.(le tout accompagné de formation tant au cégep qu'à l'université)

Je ne peux imaginer que la garde en milieu familial va redevenir du gardiennage, que les éducatrices vont devoir se passer de soutien pédagogique et que les parents qui ont des enfants en besoins particuliers ne pourront plus avoir le même soutien faute de manque de ressources humaines.

Pensez-y avant de mettre le couperet dans ce que nous avons bâti et qui répond aux besoins des familles du Québec, venez voir sur le terrain et informez-vous.

JE TIENS À MON CPE

Raïse Desrosiers

C.P.E Contact Jardin-Soleil

18 novembre 2005

À qui de droit,

La présente est pour vous signifier mon désaccord concernant le projet de loi 124.

Ouvrant directement auprès de la petite enfance, je maîtrise bien les réels besoins des enfants. Suite à l'analyse de votre projet de loi 124, il m'apparaît évident que la qualité de nos services seront grandement atteints. Je crois qu'il faut être prudent : nous parlons ici d'enfants... Ne savez-vous pas encore que la petite enfance est un investissement? Oui, oui, un investissement! Sachez que chaque enfant sera un jour un adulte. Bien que je n'ai aucun diplôme en finances, mes simples mathématiques de base m'ont permis de savoir qu'un bon investissement se veut un projet à long terme. Ainsi, ce serait nettement avantageux d'investir aujourd'hui pour la relève de demain.

Je vous demande donc de reconsidérer votre projet de loi en faveur des enfants. Je vous demande de réfléchir sur les répercussions de l'adoption d'un tel projet de loi. Je vous demande de vous positionner pour favoriser le développement harmonieux de la petite enfance et des gens qui y oeuvrent.

Je vous invite également à venir vivre une journée dans un centre de la petite enfance pour accompagner les enfants dans leur quotidien et constater quel est le vrai mandat des personnes qui travaillent auprès des enfants. Après tout, comment peut-on adopter une loi sans mesurer les enjeux? Pour pouvoir prendre une décision éclairée, il est impératif de prendre connaissance de TOUS les aspects qui y sont rattachés.

Les enfants ont besoin de modèles et ils apprennent par l'exemple. Soyez vous-mêmes un bon modèle et un bon exemple : apprenez-leur que l'erreur est possible en vous rétractant et en reconsidérant votre projet de loi. Montrez-leur des valeurs précieuses telles que le respect, l'intégrité : ne leur enlevez pas la chance de grandir en qualité...

Au nom des enfants : merci de penser aux ENFANTS.



MarieÈve Presseau

Maman de William Filiatrault (1 ½ an) et Maxim Filiatrault (2 ½ ans)

Conseillère pédagogique, CPE Contact Jardin-Soleil inc.

- Je désire recevoir un accusé de réception.

21, nov. 05-

À qui de droit.

Un petit mot pour vous dire à
quel point parents, enfants et éducatrices
avons besoin de préserver nos C.P.E.
tels quels. Nos finances et nos ressources
sont essentiels.

Non à la loi 124.

J. Dubé, éducatrice

21 Novembre 2005

Madame la Ministre,

Je ne suis pas d'accord avec le projet de loi 124. Il privera les enfants de services éducatifs et de qualité qui sont offerts dans nos centres à la petite enfance et leur milieu familiaux

Karine Beauregard

Et qui de droit,

Le temps à écrire ces quelques lignes pour faire connaître mon complet désaccord face au projet de loi 124. Vous venez faire des coupures qui seront désastreuses pour l'avenir de mon CPE, qui mettront les milieux familiaux dans l'embarras, mais le plus important est que vous venez directement toucher les enfants. Contre cela, je suis prête à me battre. Les coupures et les changements que vous annoncez touche directement le bien-être et la qualité des services que nous souhaitons offrir aux enfants. Dans mon lieu de travail, nous avons déjà dû commencer les changements vu vos mauvaises décisions précédentes. Coupures au niveau des sorties, des activités et même de la nourriture. Nous en sommes rendus à offrir des repas de moins bonne qualité nutritive pour parler ce manque à gagner! Mais, où s'en va-t-on? Du côté du Gouvernement vous prônez la bonne nutrition, l'exercice parce que vous dites que les enfants sont de plus en plus obèses et de l'autre vous nous enlevez de l'argent et nous en sommes réduits à donner, par exemple, des croquettes de poisson panées au lieu de filet de poisson frais aux enfants. Et, ce n'est qu'un des malheureux exemples. Je suis surtout en désaccord avec le fait que ce projet de loi 124, mettra directement la qualité de mon service en jeu. Les conseillères pédagogiques se viennent montrer la porte, alors qu'elles étaient là, pour nous soutenir, nous, les éducatrices, pour nous donner un coup de main dans notre quotidien, pour nous soutenir lors de l'intégration des enfants à besoin particulier. Comment voulez-vous qu'on puisse continuer à faire de tel genre d'intégration si vous nous enlevez tous les moyens qui nous permettaient de le faire? Avec les changements que vous annoncez, il faudra

couper dans la qualité des services et dans le matériel pédagogique dont se servent les éducatrices ! Ça fait des années que nous nous battons pour faire reconnaître notre profession. Nous voulons que les gens en ~~me~~ voit en nous ce que nous sommes, c'est-à-dire des éducatrices et non des gardiennes. Nous sommes là pour les éduquer, les faire grandir, les préparer pas à pas pour la grande école et non uniquement et bêtement les surveiller en attendant le retour de leurs parents. Vos nouvelles mesures vont nous ramener en arrière ! Comment voulez-vous qu'on arrive à faire des activités intéressantes, stimulantes, éducatives si vous coupez notre budget de moitié ?

Avec votre projet de loi 124, vous venez attaquer non pas les parents, ni les directeurs (trices) ni les éducateurs (trices), mais bien directement les enfants. Vous venez les brimer dans leur quotidien, vous venez toucher à leur développement. Comment pouvez-vous en votre âme et conscience venir vous attaquer à des petits bouts de choux ? Votre projet de loi vient mettre en péril le quotidien et l'avenir des milliers d'enfants. C'est uniquement en leurs noms que je vous demande de retirer le projet de loi 124 afin de leur permettre de continuer à avoir le genre de service qu'ils méritent, c'est-à-dire, ce qu'il y a de meilleur...

En espérant que le tout vous fasse réfléchir

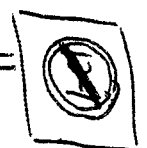

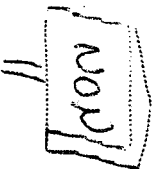



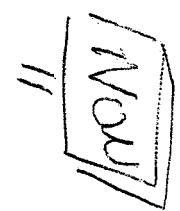

Une éducatrice voulant continuer
d'offrir un service de qualité

Amne Marie Beaumont

Lundi le 21 novembre 05

Je m'oppose au projet de loi numéro 124,
puisque je crois en l'intégrité des
Centres de la petite enfance tel qu'ils sont
Aujourd'hui. Je ne crois pas que créer
des mégas structures de coordination puisse
aider la qualité des services donnés aux
enfants. Nos C.P.E. on y tient!



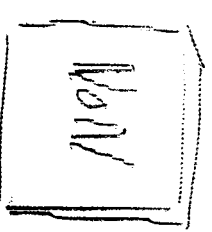
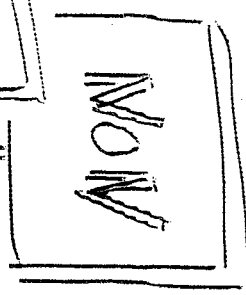
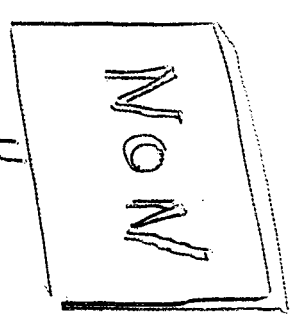
Karine Blonde


 Bien plus qu'un service de garde ?

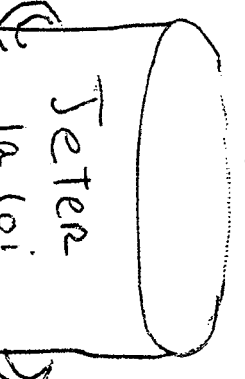
Nos CPE, on y tient !

Non, à la loi

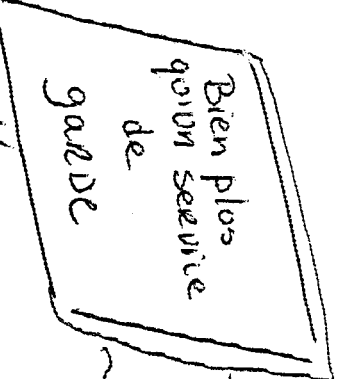






124





 Jeter
 la loi
 à la poubelle



 NON

Signature

Pensons à notre futur, aux enfants
qui seront là pour diriger et prendre
soin de nous. Offrons leur un
exemple de bonnes valeurs. Nos CPE
s'y prêtent à merveille.

Il y a maintenant 10 ans que je travaille dans les garderies. J'ai connu l'époque où il y avait les agences pour les services de garde en milieu familial. J'ai l'impression de retourner en arrière. de perdre la qualité des services offerts aux enfants.

Plus on coupe les subventions... moins la qualité sera présente auprès des enfants.

Je désire les CPE comme ils sont maintenant. J'aime mon travail d'éducatrice avec mes conditions actuelles. J'ai peur des répercussions sur ma qualité d'éducatrice avec votre projet de loi 124.

À qui de droit,

Comme la petite enfance me tient énormément à cœur (elle est l'avenir), je crois que le projet de loi 124 diminuera la qualité des services éducatifs qui leur sont offerts.

Nous devons aller de l'avant ! Et non faire un retour en arrière... Nous ne faisons pas que "garder" des enfants, nous leur offrons un service éducatif de qualité et ce n'est certainement pas avec votre projet de loi que nous continuerons à leur offrir un service de qualité !

Pensez-y !

Karine Plouffe

21 Mars
2005

Chère Héniste Théberge vous
êtes dans le champs avec la loi
124.

- C'est vraiment déprimant de voir
que le gouvernement peut défaire
en peu de temps tout les efforts
fait depuis 1997.

La formule que nous en C.P.E
c'est un service de qualité, une
continuité de la famille, ou le
C.P.E est associé avec la parent
direct donc on a ~~soin~~ à cooer
le développement des enfants et
ayant des parents pédagogiques que
vous voulez entendre. L'épanouissement
des enfants est surtout pas par le
gardienage de fin semaine que vous êtes
soin des familles en santé
D'une Héniste et éducatrice.

je ne suis pas d'accord avec la loi 124
depuis 4 1/2 ans que je travaille en CPE
je trouve que les enfants ont des
services de qualité et de très bon services

Christiane Mimoscalet

Madame Thériège

Je dis non haut et fort au projet de loi 124

Dire qu'il y a des pays qui disent de nous être un modèle à suivre pour nos CPE et que votre Gouvernement veut le détruire.

Donc si je comprends bien si nous sommes fier des choses que nous avons, il faut s'en débarrasser surtout si les autres voient en nous que du bon.



Mélanie Sénéchal

Mère satisfaite de ses services

Les CPE ont été créés afin d'offrir des services éducatifs répondant aux besoins des enfants tout en soutenant les parents dans leur rôle. Avec le projet de loi 124, c'est inconcevable qu'on retourne en arrière et qu'on redevienne des gardiennes d'enfants, qui attendent le retour des parents.

Vous osez avancer aux parents qu'il n'y aura aucun changement dans la qualité des services offerts à leurs enfants, qui fréquentent les CPE, mais comment pouvez-vous dire cela en sachant que la très grande majorité des subventions accordées aux CPE proviennent des places en milieu familial. Vous leur coupez des millions au cours des dernières années et plus de la moitié de leurs subventions. Comment voulez-vous continuer à offrir la même qualité dans les services éducatifs ?

À mon avis il s'agit d'une atteinte majeure à la qualité des services éducatifs à la petite enfance. Il ne faudrait pas oublier que la petite enfance est l'avenir de demain !

À qui de droit,

Ma présente lettre est pour manifester ma peine auprès d'un gouvernement qui croit pouvoir nous bernier, nous les femmes de famille, nous qui voulons offrir le luxe et surtout un rêve :celui que ma mère nous à donner , une maman disponible et à la maison. Par contre la société d'aujourd'hui nous donne plus aucune place ,on coupe dans les CPE ,dans les allocations, on agrandit les horaires de travail, on augmente l'électricité 4 fois dans 1 an .La famille prêchez vous! mais ou s'en va t'elle avec toutes ces coupures ? .Je me pose souvent la question : devrais-je agrandir ma famille dans un avenir aussi incertain. Une garderie à la maison c'était le meilleur travail pour être à la maison avec mes enfants et ceux des autres car j'ai beaucoup d'amour à leur donner et du temps , le temps que le gouvernement voudront bien me donner.

Une maman désespérée.

À qui de droit,

Pourquoi s'entêter à mettre la structure des CPE en péril?

Ce projet de loi est le début de la fin!

Pensez aux enfants qui sont les dirigeants de demain.

Aux Parents qui ont un réel besoin des CPE.

Amélie Roy

Le 21 novembre 2005

AA: Mme Carole Théberge

Objet: mémoire

Ref: le projet de la loi 124

Bonjour,

J'ai choisi de devenir éducatrice en milieu familial parce qu'avant tout, je suis mère de 2 jeunes enfants. Je comprends que certains parents ont des besoins particuliers concernant les heures de garde de leurs enfants mais de forcer toutes les éducatrices à faire du 24h/24h c'est exagéré. Peut-être penser à une autre solution par exemple spécialiser certaines éducatrices de soir, de nuit, de jour. Parce qu'après ma journée de travail soit de 6h30 à 18h00, je suis fatiguée et en plus, elle n'est même pas terminée; je dois préparer le dîner, le bricolage du lendemain, faire les commissions, la tenue de linge, le ménage et mes tâches de mère.

Il en va de soit que c'est une bonne idée pour certains d'entre nous mais il ne faudrait pas oublier la principale intéressée: l'éducatrice.

Merci d'avoir pris quelques instants pour lire mon mémoire.

Amélie G

①

Terrebonne, le 21 novembre 2005

Madame, Monsieur,

J'espère par cette lettre faire entendre ma voix et permettre ainsi à la loi d'être amendée; loi pour laquelle peu de consultations furent effectuées.

C'est d'ailleurs par le biais de Mon CPE que j'ai été informée des fondements de cette loi car très peu d'informations ont été fournies que ce soit par le biais des médias ou par le ministre, elle-même.

Je suis accréditée par le CPE contact JARDIN soleil depuis maintenant près de 2 ans. J'ai eu le bonheur

de côtoyer d'autres responsables de services de garde qui vivent les mêmes joies et plusieurs difficultés semblables au quotidien. Le lien que nous entretenons est très étroit et je suis convaincue que

le fait de confier le mandat d'administrer les milieux familiaux à des bureaux régionaux fera en sorte de diminuer le lien d'attachement et les ressources que nous pourrions échanger.

J'ai également eu la chance de suivre plusieurs formations par le biais du CPE,

lesquelles m'ont beaucoup aidé dans l'accomplissement de mon travail. Si cette loi est adoptée,

ceci signifie que lorsque par exemple, un enfant

de la garderie a un besoin de services spéciaux; orthopédagogue,

③

L'ENFANT en garde est-il
appelé à devenir un héritier,
au même titre que les
personnes âgées que nous
oublions dans des centres
administrés par le gouvernement?

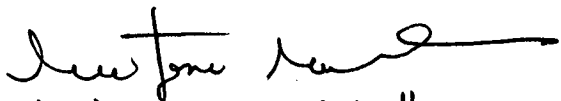
Où sont donc allées les sommes qui
devraient être injectées par le gouvernement
pour la famille?

on change la structure pour équilibrer,
mais à long terme je suis convaincue que ce n'est
encore ~~pas~~ correct!

Les enfants ont besoin de ressources du CPE

Je demeure remplie d'interrogations et de déceptions.

J'espère sincèrement que plusieurs parties de la loi pourront être
amendées afin de représenter notre vraie voix et surtout
celle des enfants d'aujourd'hui et de demain.



MARIE-JOSÉE MAROTTE

RSG, GARDE DE L'ABC DE L'ENFANCE

A qui de droit

Bonjour, je suis une nouvelle RSG et très heureuse dans mon travail. Je crois que la raison pour laquelle ça va aussi bien depuis huit mois déjà est que mon CPE à toujours été présent afin de me guider et de m'aider à chaque fois que j'ai eu besoin de conseils. Mon CPE est toujours présent pour répondre à mes nombreuses questions de débutant et le plus important est qu'ils sont très rapide (la même journée que j'ai téléphoner j'ai mon information et pour ma part ça compte pour beaucoup). Je pourrais aussi vous parler de la conseillère pédagogique qui est d'une grande aide. Elle vient me suggérer, conseiller des interventions comme par exemple j'ai eu un enfant qui mordais comme ça arrive souvent et le parent de l'enfant qui avais été mordu ma dit qu'elle c'était sentie rassurer que je fasse appel à la conseillère pédagogique car elle nous m'a proposer des moyens pour prévenir ce comportement et elle m'a même apporter de la documentation sur le sujet pour remettre au parent. Je crois sincèrement que sans la conseillère pédagogique l'enfant qui a été mordu a quelques reprise serait partie de mon service mais au contraire elle y ait toujours et les deux enfants s'entendent à merveille maintenant. Alors RSG et parent satisfait qu'est qui faut de plus? Je crois que les services que nous avons présentement sont excellents et j'espère pouvoir garder tout ses gens autour de moi car ils sont tous essentiels pour nous les RSG. Finalement je tiens à vous dire que je suis une rsg satisfaite avec mon CPE, je me sens en confiance et j'espère sincèrement pouvoir exercer mon travail encore longtemps et surtout comme je l'ai très bien commencer.

Merci

Une RSG heureuse.

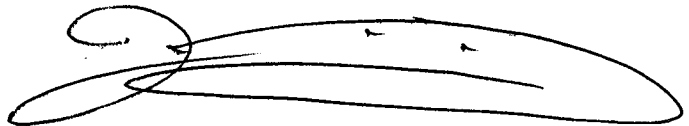
Farah Michael

Mardi 15 novembre 2005-11-21

Ce mémo pour vous dire à quel point je suis choqué et déçu de la tournure des événements suite à la loi 124. Comment pouvez-vous être aussi inconscients en nous enlevant ce qui est construit avec nos C.P.E., c'est-à-dire le sentiment d'appartenance et de sécurité qu'on ressent quand on a des gens comme eux pour nous épauler.

Une R.S.G. bien choqué.

Josée Brisebois

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop that extends to the right and then curves back down and left, ending in a small flourish.

Mme Thibault,

En tant que RSG reconnue depuis 2 ans et ayant à mon actif une dizaine d'années d'expériences dans le domaine du service de garde, je me permet de vous faire part de mon désaccord et de mon malaise face au projet de loi 124. Vous venez de détruire une grande unité qui a fait son chemin et qui je crois donnait satisfaction à une grande majorité de gens. Vous venez aussi de laisser tomber une grande majorité de femmes qui en tant que RSG étaient soutenues par leur CPE. Par cette alliance elles ont tissé des liens solides dans le but de donner un service et des ressources de très grandes qualités à des milliers de petits bouts de chou qui un jour gouverneront notre pays. Vous venez de détruire des années de travail de gens qui ont mis de leur temps à bâtir quelque chose d'extraordinaire qui se trouve à être les CPE tels qu'on les connaît aujourd'hui. Vous avez mal visé avec votre projet de loi 124 et malheureusement ceux qui ont en payé le prix sont présentement des petits trésors âgés de 0 à 5 ans.

Julie Galarneau
RSG au CPE
Contact Jardin Soleil inc

Il y a de cela 6 ans j'ai eu la chance d'ouvrir un service de garde en milieu familial affiliée avec un centre de la petite enfance. Ce fut le début d'une belle et grande aventure. Comme je ne connaissait pas beaucoup les enjeux d'un tel service j'ai eu du support de ma conseillère pédagogique pour m'aider à cheminer avec les éléments qui composent un tel service. Les lois gouvernementales qui nous régissent m'ont été enseignées par la conseillère de mon centre, elle a été d'un grand appui aussi pour m'aider à rédiger un contrat de service pour les parents.

Avec le projet de loi 124, le gouvernement va priver les responsables de service de garde de la proximité et surtout des liens que nous avons tissés avec nos centres de la petite enfance. Le démantèlement du réseau va peut-être encore plus isoler les responsables et leur enlever le sentiment d'appartenance et la sécurité d'appartenir à un petit centre où tout le monde se connaît.

Avez-vous réellement pensé aux conséquences d'un tel changement?

Caroline Comeau, Responsable d'un milieu familial

Bonjour

Je veut vous dire
que les R.S.G. son negligés dans la
nouvelle loi. Nous aussi on a une
famille

Helene Floede

R.S.G.

21-11-05

Moi, Lilianne Dufresne éducatrice en milieu familial avec le C.P.E contact Jardin soleil à La Plaine depuis 5 ans, et fière de mon C.P.E. D'après moi, cette loi 124 ne sera répondre au besoin de nous tous R.S.G, et parents. Les Services ne seront plus les mêmes.

Nous avons besoin d'encadrement et notre C.P.E nous le rend bien. Nos conseillères pédagogique nous soutienne et répondre à nos besoin. C'est essentielle pour nous.

Lilianne Dufresne
R.S.G. M.F.

21 nov. 05

Moi, Sylvie Chapados responsable
en service de garde situé au:

Reconnait avoir eu le soutien pédago-
gique de mon C.P.E qui m'a été offert
pour une aide supplémentaire à mon
travail et j'en suis très satisfaite.
Et moi mon C.P.E j'y tiens!

Sylvie Chapados.

La Plaine, le 21 novembre 2005

Mémoire au sujet du projet de loi 124 (d'une responsable en service de garde → milieu familial).

→ Puisque je suis travailleuse autonome, je veux avoir la possibilité d'offrir la plage horaire qui me convient à moi ainsi qu'à ma famille.

→ Je veux aussi pouvoir accueillir les enfants qui sont sur ma liste d'attente en premier lieu. Au fil des années je me suis bâtie une solide réputation et les parents qui me confient leurs enfants partent en toute confiance.

→ Je veux continuer d'avoir accès à de l'aide professionnelle rapidement (Ma conseillère pédagogique me rappelle habituellement la journée même).

→ Je tiens à la proximité de mon C.P.E. (mais je peux me rendre à pied).

Joanne Brassard, r.s.g.

JOANNE BRASSARD